

Bulletin résidents-familles

Dans ce numéro :

Mot de la directrice générale	1
Coronavirus - COVID-19	1
Suivi du programme qualité	1
Déclaration de toutes les situations	2
Médias sociaux	2
Recrutement et embauche	2
Commissaire local aux plaintes	2



**Fête de la St-Patrick
le 17 mars 2020**



Mot de la directrice générale



Avant tout, permettez-moi de vous remercier de votre accueil si chaleureux à mon égard. C'est un réel plaisir pour moi de vous retrouver et de me joindre de nouveau à vous. Au fil des années, nous avons réussi à tisser des liens sincères basés sur la confiance et la collaboration. Des liens aussi solides renaissent facilement et nous pourrions poursuivre au cours des mois qui viennent notre belle collaboration orientée sans cesse vers le bien-être des résidents et l'amélioration constante de la qualité des milieux de vie au CHSLD St-Georges et au Centre Le Royer. Pour réaliser cette mission, nous actualisons au quotidien un grand nombre d'activités de soins et de services en partenariat avec vous. Nous avons la même approche avec les employés et les gestionnaires que vous côtoyez. En effet, en 2014 nous débutons l'implantation du programme "Entreprise en santé" qui est essentiellement orienté vers la qualité du milieu de travail. Ce programme comporte un processus d'accréditation et c'est en 2016 que le Groupe Roy Santé obtenait pour la première fois son accréditation à titre "d'Employeur de choix"; cette accréditation a aussi été renouvelée en 2019. De plus, en février de chaque année, des auditeurs du Bureau de normalisation du Québec viennent constater nos réalisations et notre niveau de conformité au programme. Lors de la visite du mois dernier, près de 30 personnes ont été interviewées par les auditeurs et ont pu témoigner des nombreuses activités mises en place et qui favorisent la santé et le mieux-être des employés telles: des outils de communication, du soutien au travail

d'équipe, des activités de reconnaissance, de la formation, un guide d'accès aux congés pour faciliter la conciliation travail et vie personnelle, des salles d'exercices physiques, des salles de repos, un Comité santé et mieux-être dynamique et actif, composé d'employés de différents services et qui met de l'avant des actions positives pour la qualité du milieu de travail. Il n'est pas facile ces années-ci d'attirer de nouveaux travailleurs, nous le savons tous; nous avons toutefois beaucoup à leur offrir. Depuis toutes ces années où nous investissons dans le programme "Entreprise en santé", nous constatons bien sûr les retombées bénéfiques pour les résidents car la qualité du milieu de travail est étroitement associée à la qualité du milieu de vie et au bien-être des résidents. C'est là notre plus grande motivation et c'est ce qui nous unit.

**Diane Gauthier, directrice générale
par intérim**

Coronavirus - COVID-19

L'épidémie mondiale de Coronavirus fait la manchette tous les jours dans les médias. Rassurez-vous, notre conseillère à la prévention des infections ainsi que la direction des soins infirmiers sont en contact au quotidien avec la Direction de la santé publique du Québec pour des mises à jour dans ce dossier. Le mode de transmission de ce virus se fait par gouttelettes. Il n'est donc pas requis de porter des masques pour travailler ou visiter un proche, à moins qu'il y ait des symptômes de toux auquel cas il faut protéger les résidents et les collègues

comme nous le faisons depuis toujours. Le port de masque préventif pour ce virus n'est absolument pas recommandé. Le lavage des mains et les mesures d'étiquette respiratoire demeurent les meilleures façons de ne pas attraper le virus. Pour le combattre, une saine alimentation, une bonne dose d'exercices et un sommeil récupérateur sont recommandés. Si de nouvelles mesures devaient être prises, nous vous informerons dans les plus brefs délais.

**Nathalie Morin,
directrice des soins infirmiers**

Suivi du programme qualité Rôles en matière de sécurité

Chaque employé joue un rôle primordial en matière de sécurité des résidents. Les gestes de prévention que chacun pose permettent de prévenir plusieurs risques pour les résidents, tels que les chutes, les réactions allergiques, les infections, les plaies de pression, les accidents et incidents, les étouffements, etc. Des dépliants spécifiant les rôles attendus par chacun, visant à contribuer à la sécurité des résidents, sont disponibles. Ces dépliants seront distribués à tous au cours des prochains mois. Merci de contribuer à la sécurité des résidents et bonne lecture.

**Anne-Marie Cyr,
coordonnatrice à la gestion de la qualité**

Bulletin résidents-familles

Déclaration de toutes les situations



Il est important de déclarer tous les événements et situations à risques. L'objectif des déclarations est d'améliorer la qualité des soins et des services ainsi que la sécurité des employés et des résidents. Plusieurs modalités sont disponibles pour effectuer des déclarations :

- Formulaire de déclaration des situations à risques ;
- Formulaire de déclaration des accidents de travail ;
- Formulaire de déclaration des situations de violence ; harcèlement ou agressivité ;
- Fiche Kaizen - tableaux d'amélioration continue ;
- Formulaire de déclaration AH-223 d'accidents et d'incidents.

Toutes les situations doivent être déclarées, incluant les vols ou disparition d'objets, les erreurs interceptées au niveau de l'alimentation, le non-respect des plans de travail, etc. Les déclarations nous aident à améliorer la qualité.

La direction

Médias sociaux

Depuis l'arrivée de l'internet et le développement des médias sociaux (Twitter, Facebook, YouTube, Instagram, etc...), il est devenu excessivement facile de partager des informations et des images avec des

milliers de personnes. Puisque nos établissements sont d'abord et avant tout des milieux de vie, nous avons donc adopté une politique visant à préserver la vie privée des résidents et la confidentialité de leur dossier. Elle indique les comportements à adopter par tous les membres du personnel et les bénévoles. Cette politique vise à garantir le respect des droits des résidents, la protection de leurs renseignements personnels et le droit à leur image, tout comme ceux des employés. Elle a aussi pour but de préserver l'image et la crédibilité des établissements du Groupe Roy Santé.

Diane Gauthier, directrice générale par intérim

Recrutement et embauche

Nous procédons sans relâche à l'embauche de personnel pour les différents titres d'emploi. Nous sommes actuellement à la recherche de préposés en hygiène et salubrité, de préposés aux services alimentaires, de cuisiniers, de préposés aux bénéficiaires, d'infirmières. Nous sommes conscients que l'accueil et l'orientation des nouveaux employés peuvent parfois nécessiter des ajustements de la part des employés, que ce soit au niveau des plans de travail, de l'adaptation à autrui et de la planification de tâches. Ainsi, nous remercions le personnel de leur précieuse collaboration à l'intégration des nouveaux collègues de travail et ce, afin d'offrir des soins et des services de qualité aux résidents. Pour les préposés au service alimentaire et en hygiène et salubrité, nous entendons prioriser la famille immédiate des employés pour l'embauche de l'été 2020. Les candidats

doivent faire parvenir leur CV à la direction des ressources humaines en indiquant le lien avec la personne qui les a référés.

Noémie Roy, technicienne en ressources humaines

Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services au Groupe Roy Santé est M. Denis Chaput.



Pour le rejoindre:

CHSLD St-Georges:

514 849-1357, poste 2555

Centre Le Royer:

514 493-9397, poste 3120

Nous vous invitons à consulter

les calendriers des activités

des deux établissements pour

connaître les événements

organisés dans le cadre de la

FÊTE DE LA ST-PATRICK

